

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le seul fait de nous passer commande, engage nos clients à accepter nos conditions générales de vente qui ne peuvent en aucun cas être annulées par des conditions générales d'achats contraires. L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte. L'acheteur n'aura, dans aucun cas, la possibilité de prétendre ignorer les conditions générales de vente ci-dessous indiquées et aucune dérogation ne sera acceptée. En cas de problème entre nos conditions de vente et celles de l'acheteur, seules nos conditions de ventes seront retenues.

COMMANDES

Toute commande doit nous être confirmée par écrit dans les trois jours qui suivent. Toute commande adressée à notre firme n'engage celle-ci que dans la mesure où elle fait l'objet d'une acceptation ou d'une confirmation écrite. Aucune annulation ou rajout ne peut être accepté sans accord préalable écrit.

MODIFICATION DES ARTICLES

Nous nous réservons le droit d'apporter à nos articles toutes modifications que nous jugerons nécessaires. Les caractéristiques des articles peuvent éventuellement être modifiées.

PRIX

Un effort sera fait pour maintenir nos prix et ceux de facturation seront toujours ceux en vigueur le jour de la livraison. Lorsque les quantités commandées ne correspondent pas à notre offre, nous nous réservons le droit de revoir notre cotation. Sauf stipulation contraire, nos prix sont établis hors taxes, départ des entrepôts ou des usines, emballage non compris. Les frais supplémentaires de transport, d'expédition en express, voie aérienne ou voie maritime sont à la charge du client.

Le minimum de facturation est fixé à 50€ de marchandises, hors frais annexes.

DELAÏ DE FABRICATION ET DE LIVRAISON

Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif, sans que notre responsabilité puisse être engagée en cas de retard de livraison. Le dépassement du délai indicatif ne peut en aucun cas justifier l'annulation de la commande, le refus de la marchandise ou le refus de paiement par l'acheteur. La société est libérée de son obligation de livraison pour tout cas fortuits ou en cas de force majeure tels que inondations, incendies, grèves totales ou partielles, lock-out, sinistres, retard ou interruption des transports, ou pour tout autre événement indépendant de notre volonté, même non constitutif de force majeure ou sens du droit français etc... Sauf convention expresse, le retard dans les délais de livraison ne peut donner lieu à indemnité ou annulation de la commande, et notamment dans le cas où les conditions de paiement n'ont pas été observées.

EXPEDITIONS

Nos marchandises, même convenues franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient, en cas d'avaries ou de pertes, de faire toutes réserves, et d'exercer tout recours auprès des transporteurs seuls responsables. Le client aura toute faculté de réceptionner les fournitures au moment de la livraison. Il lui appartient à ce moment d'en prendre après contrôle l'entière responsabilité. Nous réglons nous-mêmes les détails et modalités de l'expédition. Cependant l'acheteur doit transmettre ses ordres d'expédition dès la mise à disposition de la marchandise. Sinon nous sommes autorisés, à notre choix soit à annuler la commande, soit à la stocker aux risques et périls de l'acheteur et à la facturer immédiatement comme si elle avait été remise à un transporteur pour livraison au destinataire.

RECLAMATIONS-RETOURS

Les réclamations concernant les marchandises livrées, soit en qualité de la marchandise, à l'exclusion de tout litige de transport, devront être formulées par lettre recommandée dans les 8 jours suivant la livraison. Passé ce délai, notre responsabilité est entièrement dégagee. Aucune réclamation ne justifie le non paiement à la date convenue. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué sans notre consentement écrit, ce consentement n'impliquant aucune reconnaissance. Au cas où notre responsabilité se trouverait engagée, elle est, de convention expresse, exclusivement limitée au remplacement de la marchandise défectueuse ou en remboursement du prix facturé, et ceci à notre choix, à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

PAIEMENTS

Nos factures sont payables à LAMOTTE-WARFUSEE au comptant ou par traites après accord préalable. Nous nous réservons, dans tous les cas, le droit de réclamer à l'acheteur le règlement par traite acceptée par l'article 124 du code de commerce. (Décret - loi du 2 mai 1938). Le risque de change est à la charge de l'acheteur. En cas de règlement anticipé, soit comptant par chèque ou virement dans les 10 jours d'émission de la facture, l'escompte sera calculé suivant le taux de base bancaire en vigueur lors de l'établissement de la facture hors débours, au prorata de l'anticipation. En cas d'escompte, le montant de la TVA déductible éventuellement par vous doit être diminué de celle afférente à l'escompte.

RETARDS DE PAIEMENTS

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiements de nos marchandises à l'échéance fixée entraînera de plein droit: 1/ l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues. 2/ d'interrompre toute livraison et même d'annuler le solde des ordres en cours ou restant à livrer. 3/ des pénalités de retard basées sur un taux à 1 fois 1/2 le taux d'intérêt légal (loi 92-1442 du 31.12.92). 4/ les frais et honoraires de l'intervention d'une société de contentieux, et les frais judiciaires éventuels. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, nous nous réservons le droit d'augmenter son montant de 10 % avec minimum de 50€ sans préjudice des intérêts de retard prévus ci-dessus. En cas de prorogation de traite, les frais et intérêts de cette prorogation seront à charge de l'acheteur.

GARANTIE DE PAIEMENT

Alors même que nous aurions consenti des détails de paiements, nous nous réservons à tout moment et sans devoir fournir nos raisons, même après exécution partielle d'une commande ou prestation, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

JURISDICTION

En cas de contestation, les tribunaux d'Amiens sont seuls compétents, pour l'exportation: en cas de contestation, les tribunaux d'Amiens ou les tribunaux du domicile de l'acheteur, aux choix du vendeur, sont seuls compétents. Dans le cas de marchés internationaux, la loi française est seule applicable.

RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet du prix. Les risques sont à la charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.